

Jeudi 8 juillet 2021

Soutien aux acteurs culturels et aux commerçants – Adhésion de la Ville au GIP Cafés Culture

La Ville de Rouen a dernièrement délibéré pour l'adhésion au GIP Cafés Cultures. Ce GIP permet aux cafés, bars et restaurants de salarier des artistes et des techniciens dans de meilleures conditions, grâce au soutien des Collectivités Territoriales et du Ministère de la Culture. A quelques heures des Terrasses du Jeudi programmées ce soir, il nous paraissait important de rappeler cette initiative.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Sileymane SOW, Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'économie et de l'attractivité et des Relations Internationales et Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe au Maire en charge de la Culture :

« Dans un contexte difficile pour les intermittents, le spectacle vivant et plus globalement la crise économique, nous travaillons à des solutions à la fois pour l'emploi des artistes mais pour les lieux de diffusion de concerts et de spectacles au plus proche des Rouennaises et des Rouennais. La Ville souhaite affirmer et conforter la fonction de lieux culturels des nombreux bars de Rouen qui programment des artistes musiciens. Cinq bars se sont déjà associés à la démarche d'adhésion et nous sommes optimistes sur l'évolution de ce dispositif. ».

En quelques mots :

Les bénéficiaires sont les cafés, hôtels et restaurants (CHR) qui sont obligatoirement employeurs des artistes et techniciens. Tous les salariés doivent être déclarés auprès du GUSO (le guichet unique du spectacle occasionnel mis en œuvre par Pôle Emploi).

En fonction du nombre d'artistes salariés, le pourcentage de prise en charge peut varier de 39% à 65%. A partir de 2 artistes salariés, le salariat d'un technicien peut être pris en compte, sur la même base de calcul que pour les artistes.

Les bénéficiaires doivent remplir les critères suivants :

- relever de la Convention Collective des CHR
- être détenteur d'une licence de débit de boisson ou restaurant,
- être un Établissement Recevant du Public (ERP) de type N catégorie 5 (jauge inférieure à 200 places),
- à partir de 7 spectacles par an, être détenteur de la licence d'entrepreneurs de spectacles.



A Rouen, « La Fée Torchette », le « Saxo », le « Fury Bar », le « River's pub » et le « Môme qui pisse » ont déjà adoptés le concept.

Adhérer à ce GIP, c'est veiller à employer de manière légale dans les cafés et les restaurants et développer l'animation dans nos commerces.

Retrouvez les informations sur : <https://gipcafescultures.fr/membres/>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53